

*"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".*

Numéro 184 - Sept. 2013



CTL du 24 septembre 2013

Déclaration liminaire Nous sommes réunis aujourd'hui pour le CTL de rentrée.

Jeudi dernier, le directeur général nous a longuement parlé de sa démarche stratégique. Si nous nous en tenons au discours, ce projet tient lieu de baguette magique. Mais les agents, tout comme leurs représentants, ne sont pas dupes et sentent bien qu'il s'agit là d'adapter les structures aux effectifs en perpétuelle réduction.



Comme pour les rapports d'activités, les choses qui fâchent sont gommées. Les Finances Publiques ne sont pas le pays de Candy. Les agents savent pertinemment que leur avenir sera obéré par la dure réalité entre réduction des effectifs et réduction budgétaire. Et toute la poudre aux yeux en stock dans la besace de notre directeur général, ne suffira pas à nous faire croire que tout va s'arranger.

N'en doutons pas, la démarche stratégique est bien l'instrument d'un dogme qui met en musique une politique de diminution de tous les moyens. **FO** DGFIP attend que plutôt qu'une grande opération de séduction, le Directeur Général affiche enfin, franchement, la véritable stratégie en communiquant son plan d'actions.

Pour **FO**, ce destin n'est pas inéluctable et nous revendiquons un changement complet de la politique de destruction insidieuse de la DGFIP au profit d'une politique de soutien à toutes les missions financières et fiscales.

Cela passe par l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et de crédits budgétaires en préalable à une ouverture de négociations sur la mesure des moyens nécessaires pour rétablir un service public de qualité pour tous les usagers publics et privés.

Nous ferons court pour laisser une large place aux débats.

Juste une dernière chose : concernant plus particulièrement l'ordre du jour de ce CTL, sur la proposition de la direction locale d'une réflexion sur la prévention des risques psychosociaux, nous sommes bien entendu partants pour réfléchir sur ce sujet ... auquel nous sommes naturellement, ... voire viscéralement attachés.

Toutefois, le fait d'exclure le chapitre du volume des emplois est significatif : il s'agira encore une fois de « Faire mieux avec toujours moins de moyens ».

Mais l'ensemble des personnels, agents et encadrants, en ont bien conscience : nous sommes au bord du gouffre ! Les tensions se font de plus en plus vives et les conditions de travail de plus en plus difficiles à supporter.

En ce qui concerne **FO**, nous demandons que chaque syndicat soit représenté au sein de ce GT par deux membres et non par un seul.

Redéploiement d'un agent FGP conducteur en agent service commun direction



Le collègue, chauffeur de la direction, étant parti en retraite, son poste était toujours vacant. L'actuel directeur n'ayant besoin d'un chauffeur qu'en cas exceptionnel (par exemple, quand notre directeur général nous rend visite ...), il propose la transformation en emploi services communs direction, puisqu'il y en a davantage besoin. Cela régularisera une situation de fait.

VOTE : unanime POUR

Fusion des hôpitaux de Nozay, Pouancé et Châteaubriant

C'est l'agence Régionale de Santé (ARS) qui a pris cette décision, approuvée par les Conseils d'Administration des hôpitaux concernés. Décision qui, de fait, s'impose à nous. C'est la trésorerie de Châteaubriant qui récupèrera les charges à compter du 1er janvier 2014, date à laquelle la révision des effectifs sera établie par le CTL emplois 2014. Cela représente 1,14 ETP.

Ces changements vont entraîner un réaménagement sur le site de Châteaubriant, à coût zéro, dans des

locaux vacants et déjà aménagés, bien éclairés, au rez de chaussée, derrière l'accueil. Nos collègues vont donc quitter le rez de jardin.

Nombre de :	Mandats	Paies	Titres	RAR	Hébergés
Situation actuelle					
Châteaubriant	13 788	9 900	61 998	8 448	443
Charges transférées					
Nozay	5 916	1 592	1 800	230	100
Pouancé	9 245	3 453	3 646	116	89
Total	15 161	5 045	5 446	346	189

Petit aparté : dans le document de la démarche stratégique, il est dit que : *Nous mettons en œuvre, après étude ou expérimentation, et au regard des conditions locales, des pôles de compétences ou des services spécialisés dans certains domaines nécessitant un niveau d'expertise croissant, tels que l'hôpital public, le contrôle patrimonial, le contentieux juridictionnel, la gestion des impôts fonciers ou le recouvrement.*

Nous risquons donc d'être confrontés à d'autres regroupements pour les services de gestion des établissements hospitaliers (entre autres !).... le « hic » c'est que cela se fait au 1er janvier de l'année avec régularisation réelle des effectifs au 1er septembre suivant.... Pour peu qu'entre temps, les postes concernés aient connu des départs en retraite, ils risquent rapidement de se retrouver dans des situations compliquées d'autant plus que les temps sont à la disette du côté des effectifs souvent déjà insuffisants.

VOTE : ABSTENTION du côté des syndicats

Transferts de l'affranchissement de St-Nazaire à la plate-forme courrier de Nantes Cambronne

Toujours dans un souci de trouver de l'oxygène du côté du budget, l'administration a décidé de centraliser l'affranchissement des 5 sites de St-Nazaire, dès le 1er octobre (l'occasion des travaux faisant le larron) au moyen d'un transporteur.



Avec Ecopli, pour 400 plis de même taille, c'est 10 centimes par pli d'économisé ! (C'est d'ailleurs pour ça que la direction a limité à 5, les différentes tailles d'enveloppe à utiliser désormais).

Ce service sera étendu dès janvier 2014 à Ancenis, Châteaubriant et Pornic. Les 21 autres trésoreries continueront à utiliser les sacoches rouges pour l'ensemble de leurs courriers. Elles n'assureront plus l'affranchissement. ¹.

Du coup, le non-renouvellement des contrats de location des machines à affranchir permet lui de gagner 14 000 €. La suppression des collectes et des sacoches rouges des 9 sites cités fera économiser 10 000 € minimum.

A **FO**, nous voulons bien croire que cela sera une source d'économie mais les éléments communiqués étaient incomplets.... nous avons donc demandé le coût du transport qui sera assuré par TCS : 14 400 € en année pleine (HT) pour St-Nazaire (2 250 € pour la fin 2013).

A force d'insister, la direction a accepté de donner des instructions dans les jours à venir pour les services qui connaissent un changement en octobre; la note cadre devrait sortir en janvier.

¹ Pas de réponse à notre question de savoir comment feront les postes quand le poids de leurs courriers dépassera les 3 KGS réglementaires des sacoches rouges. A **FO**, nous avons clairement dit qu'il est anormal que des collègues assurent le transport eux-mêmes comme cela a pu être le cas, par le passé, d'un point de vue économie et écologie!

D'autre part, les collectivités locales pour leurs chèques de régies de recettes, tout comme les notaires (la collecte quotidienne de leurs chèques étant supprimée) devront dès octobre adresser leurs envois auprès d'un centre d'encaissement.

Cela débutait mal, puisqu'elle nous répondait que c'était mettre la charrue avant les bœufs. A **FO**, nous avons indiqué que pour nous, c'était avoir un train de retard ! La direction va réfléchir pour rentabiliser les nouvelles sacoches prises en charge par le transporteur (15KGs) avec par exemple l'envoi des fournitures.

FO a demandé un bilan pour les 3 mois de fin 2013, et ce, dès janvier 2014.



L'économie non avouée : les élus **FO** ont demandé quelles seront les conséquences en emplois puisque les postes n'assureront plus l'affranchissement. Si cela peut être proche de zéro dans un petit poste, cela risque d'être plus sensible dans les structures de grande taille !

Réponse de la direction : cela sera vu dans le cadre du CTL emplois !

Concernant Cambronne, un emploi PACTE (parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'Etat) va être recruté en décembre. Les salles de courriers vont faire l'objet d'une étude ergonomique : à cet effet, l'assistant et la médecine de prévention sont allés visiter les lieux récemment.

VOTE : contre (FO, CFDT SOLIDAIRES) – abstention (CGT)

Les points non soumis à vote

Le Circuit de gestion de la taxe d'aménagement



Depuis 2010, cette taxe remplace différentes contributions, dont la taxe locale d'équipement (TLE), gérée pour le 44, par la trésorerie de Carquefou. Elle est due quand il y a construction, reconstruction agrandissement et aménagement de toute nature dès qu'il y a autorisation d'urbanisme (cabanon compris).

Elle est recouvrée en 2 échéances à 12 et 24 mois (sauf si la taxe est inférieure à 1 500 €), avec majoration de 10% si retard de paiement.

Elle sera liquidée (côté gestionnaire) par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et en ce qui nous concerne, par la DDFiP 49 (côté prise en charge).

Chaque service des Produits divers gère le recouvrement des redevables de son département. Le reversement aux collectivités territoriales sera fait automatiquement par CHORUS. Toujours bloquée dans les tuyaux! Des tests en juin ont vu le processus bloqué sans aucune explication.... Merci Chorus ! Pour le 44, ce serait 2 000 titres qui seraient en attente.

Bilan de la campagne IR

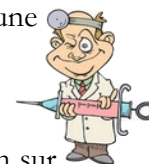
A ce jour, la direction n'est pas en mesure d'analyser les chiffres, ne disposant pas d'éléments de comparaison sur l'inter région.

Le guichet : en baisse sensible à Nantes (-18%), et à Ancenis (-3%), Pornic (-9%) et Châteaubriant (-16%). Par contre en hausse à St-Nazaire (+30%). Cela proviendrait du retard de la distribution des avis par la Poste.

Les courriels : -24% de baisse.

Le téléphone : le volume d'appels a diminué de 23% pour la Loire-Atlantique.

FO s'est inquiété des difficultés rencontrées par les collègues non spécialistes de l'impôt et qui assurent des vacations au téléphone. Ils ne reçoivent qu'un 1/2 journée de formation portant sur les nouveautés (comme le bouquet 2013!). Le directeur nous répond que pour les questions délicates, il faut inciter les usagers à prendre RDV avec leur SIP. Nous reviendrons sur ce sujet pour que la formation soit un peu plus conséquente et ne concerne pas uniquement les nouveautés de l'année ... mais assure une piqûre de rappel !



Questions diverses

Groupe de travail sur les risques psychosociaux : la direction locale propose d'engager une réflexion sur ce thème avec un groupe constitué d'un responsable de pôle (réfèrent métier), 1 ou 2 responsables d'unité, 1 ou 2 agents de structure concerné, un médecin et, l'assistant de prévention, un agent RH, 5 représentants des syndicats (1 par OS). Deux approches pourraient être envisagées : soit par famille de service (ex : SIP), soit par famille de tension. Un comité de pilotage entérinera la méthode.

Bien entendu, à **FO**, étant très sensibles à la santé de nos collègues et rencontrant régulièrement la direction pour des problèmes individuels ou collectifs, nous prendrons toute notre place dans cette réflexion...

Frais de déplacement (difficiles de servir AGORA) : **FO** demande à ce qu'une fiche technique soit mise en ligne sur le site Ulysse 44. Nous avons déjà évoqué ce sujet cet été dans un **FO** Hebdo, et soumis à la sagacité de notre Directeur général. La direction locale nous indique qu'elle va être en mesure de mettre un guide ainsi qu'un " pas à pas" prochainement sur Ulysse 44. A utiliser sans modération !


Réunion d'une demi-journée : **FO** demande que ces réunions débutent à partir de 14H quand des collègues des résidences éloignées sont convoqués. La direction, qui dit agir ainsi pour éviter aux collègues de finir tard le soir, nous répond qu'elle va faire en sorte d'éviter les formations sur une demi-journée.

Départ prochain des collègues de la DISI Ouest actuellement affectées sur le site Lotz-Cossé :

1- quelles sont les intentions de la direction sur l'implantation de Nantes Amendes, les Domaines, le CGR et Liaison-rémunérations ? La Direction nous répond qu'elle ne gère pas la DISI mais que concernant les agents présents sur ce site et appartenant à la DRFiP44, il n'est pas question de départ en 2014. Cela laisse la porte ouverte pour 2015 !... si un SIP est créé en Sud-loire, des déménagements en cascade pourrait avoir lieu (places libérées à Cambronne).

2- Quid de la restauration après le départ des informaticiens, sachant qu'apparemment le gestionnaire prend déjà ses dispositions pour quitter le site : le prestataire a confirmé le départ en retraite non remplacé d'un employé mais les heures seraient, selon lui, réparties sur les autres salariés de l'équipe.

Point sur l'expérimentation GESPRO et l'étude ergonomique : le dossier est toujours à l'arbitrage de la sous-direction du Ministère. L'ergonome a demandé au CHS-CT 44 de bloquer 15 000 € (co-financement).

 Avenir du pôle financier et des agents, avec la création du futur pôle CDC : ces services vont être regroupés au sein de pôles (expérimentation à Rouen). Une réunion commune DGFIP/CDC est prévue début novembre. D'après radio DRFiP44, en 2015, il n'y aurait plus qu'un seul agent à Nantes.

La hausse des prix des transports en commun au 1^{er} septembre est-elle bien prise en compte dans la prise en charge de la DRFiP-Employeur? C'est effectif tant pour la SEMITAN (automatiquement) que pour les autres transporteurs (SNCF et LILA mais sur présentation des titres de transports)

Absence de préparation spécifique à l'examen de contrôleur des Finances Publiques de 1ère classe. Quelle solution l'administration entend-elle apporter ? S'agissant d'un QCM, il n'y a pas de préparation possible. Par contre, les exemples de sujets sont accessibles sur Ulysse (Ulysse national / ENFiP / Concours B / épreuves / exemples épreuves admission.

Impossibilité d'utiliser le DIF pour la préparation au concours interne de contrôleur et d'inspecteur au motif qu'il est auto correctif. : ce n'est que si l'administration organise une préparation en salle que l'agent peut prendre sur son DIF.

Quel dispositif est mis en place par la Direction pour répondre aux questions des agents relatives à la retraite (renseignements, simulations de calcul ...) suite au départ du collègue référent sur cette question ? Un agent, qui connaît déjà bien ce dossier, l'a repris et sera épaulé par un nouvel arrivant actuellement en formation. Il est possible de prendre RDV au SRE qui reçoit les agents de la fonction publique.

Travaux de St Nazaire: conditions d'installation, après déménagement, des ICE dans l'ancien local d'habitation du trésorier de St Nazaire hospitalier : la chaudière est bien sous contrat et vient d'être révisée; le déménagement aura lieu le 2 octobre. Petit souci : le contrat d'entretien ne comprend ni la cuisine ni la salle de bains. Qui va enfiler ses gants MAPA ?



Crédit Impôt Compétitivité Emploi : déclinaison du dispositif y compris les modalités dans les SIE et premières données . Les derniers chiffres communiqués par la Direction (au 14 août) 143 demandes pour 10 525 000 € pour le 44, 502 demandes régionales pour 32 millions d'€. Le contrôle porte uniquement sur l'exactitude des bases communiquées par l'URSAFF. L'utilisation qui en est faite n'est elle pas contrôlée.

Les élus FO DGFIP en CTL



Chrystelle TONNELIER	Philippe NOBILET	M-Claire DOMINICI	Agnès GUIBERT	Pascal PERRON
Titulaire	Titulaire	Suppléante	Suppléant	Expert